

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 30 JUIN 2026 À 19 H 00, À LA SALLE DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM

Sont présents à l’ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers, Stéphanie Martin-Gauthier (siège no. 2), Francis Côté-Fortin (siège no. 3), Réjean Racine (siège no. 4), Maxime Bélisle (siège no. 5) et Gisèle Thériault (siège no.6), sous la présidence du maire, monsieur Philippe Dunn.

Monsieur Daniel Meunier, conseiller au siège no. 1, est absent.

Assiste également à la réunion monsieur Yan Zurbach, greffier par intérim, madame Julia Girard-Desbiens, directrice générale, et madame Manon Caron, trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 Avis de convocation
- 2 Adoption de l’ordre du jour
- 3 Dépôt du rapport financier annuel 2025 et du vérificateur externe
- 4 État comparatif et état prévisionnel
- 5 Liste des soldes de comptes - radiation
- 6 Avis de motion – Règlement numéro 2026-06 modifiant le règlement numéro 2025-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l’année 2026
- 7 Dépôt de projet - Règlement numéro 2026-06 modifiant le règlement numéro 2025-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l’année 2026
- 8 Appel de propositions 2026-03 - débroussaillage
- 9 Financement de l’acquisition de matériel informatique
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l’assemblée

1
26-06-160
AVIS DE CONVOCATION

Le greffier par intérim mentionne que l’avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil, par courriel par l’entremise du serveur municipal dédié et que chacun des élus en ont pris connaissance.

2
26-06-161
ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Maxime Bélisle, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d’adopter l’ordre du jour.

3
26-06-162
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025 ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

La trésorière dépose le rapport financier 2025 et le rapport du vérificateur externe.

Des copies du sommaire de l’information financière sont à la disposition du public à la présente séance et une copie est également mise à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité pour consultation. Une copie peut également être demandée en communiquant avec l’Hôtel de Ville.

Un représentant du vérificateur et le maire font rapport sur les points saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Brigham.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement que le texte de l’allocution du maire soit inclus dans un document écrit et diffusé sur le site Internet de la Municipalité et autres canaux de diffusion numériques utilisés par la Municipalité. De plus, il sera publié dans le bulletin municipal.

4
26-06-163
ÉTAT COMPARATIF ET ÉTAT PRÉVISIONNEL

La directrice générale dépose les documents suivants :

- état comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 31 mai 2026 ;
- état prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 31 mai 2026.

5
26-06-164
LISTE DES SOLDES DE COMPTES – RADIATION

Il est proposé par Maxime Bélisle, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d’autoriser la directrice générale et la trésorière à annuler les comptes en souffrance irrécouvrables selon la liste au 11 juin 2026 pour un montant de 1 931,63 \$, incluant les intérêts calculés rattachés à ces comptes.

6
26-06-165
**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05
CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS,
ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2026**

Avis de motion est donné par le maire, Philippe Dunn, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du *Règlement numéro 2026-06 modifiant le règlement numéro 2025-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2026*. Ce règlement a pour objet d'établir un nouveau tarif pour l'année 2026 concernant les requêtes de confirmation de taxes faites à la Municipalité par des professionnels.

7
26-06-166
**DÉPÔT DE PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05
CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS,
ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance, où le maire a mentionné l'objet du présent règlement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le maire ou le greffier par intérim;

Il est proposé par le maire, monsieur Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de déposer et présenter le projet de Règlement numéro 2026-06 modifiant le règlement 2025-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2026;

Le maire mentionne l'objet de ce projet de règlement et sa portée.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance. Une copie peut également être demandée en communiquant à l'Hôtel de Ville et une copie est mise sur le site Internet de la Municipalité pour consultation.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05
CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE
POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 30 juin 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'item suivant est ajouté dans l'article **1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE** du *Règlement numéro 2025-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2026* :

« 1.1.7 FRAIS POUR UNE DEMANDE DE CONFIRMATION DE TAXES

Reçue par un citoyen
Reçue par une notaire ou une
institution financière »

sans frais
50 \$

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce 7 juillet 2026.

Philippe Dunn
Maire

Yan Zurbach
Greffier par intérim

8

26-06-167

APPEL DE PROPOSITIONS 2026-03 – DÉBROUSSAILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des offres de prix pour des travaux de débroussaillage à quatre (4) fournisseurs;

ATTENDU QUE nous avons reçu une (1) proposition valide pour les travaux de débroussaillage;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d’accepter la proposition de André Paris inc. pour le contrat de débroussaillage, au montant de 21 833,75 \$, taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d’autoriser la directrice générale et la trésorière à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

9

26-06-168

FINANCEMENT DE L’ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l’acquisition de matériel informatique, pour un montant de 3 515,94 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU’il y a lieu de financer cette dépense par une utilisation du fonds de roulement de la Municipalité;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Maxime Bélisle et résolu unanimement :

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même un emprunt au fonds de roulement remboursable en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l’année 2027;

10
PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n’a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L’ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu’à la salle du conseil.

11
26-06-169
LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Francis Côté-Fortin et résolu unanimement de lever l’assemblée. Il est 19 h 13.

Philippe Dunn
Maire

Yan Zurbach
Greffier par intérim